RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00703
Numéro SIREN : 828 553 867
Nom ou dénomination : KT IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt 8362

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise : KT IMMO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 9 AVENUE GENERAL DE GAULLE 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Numéro SIRET * : 82855386700015

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	2 866	030 104	2 762	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	2 866	048 104	2 762	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072	6 021	074	6 021	1 410
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	27 101	086	27 101	48 847
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	33 122	098	33 122	50 257
	Total général (I+II)	110	35 988	112 104	35 884	50 257

PASSIF

Copie certifiée conforme à l'original

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	23 679	15 089
	Résultat de l'exercice	136	2 786	8 691
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	27 566	24 779
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	138	517
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 457)	172	8 181	24 960
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	8 319	25 477
	Total général (I + II + III)	180	35 884	50 257

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 866
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : KT IMMO

Néant : ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2019	Exercice N-1 clos le 31 12 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue : biens 215	214		
	Production vendue : services * 217	218	88 188	62 083
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	0	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	88 188	62 084
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	61 301	27 623
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle (CFE et CVAE * 243 673)	244	1 584	194
	Rémunérations du personnel *	250	5 000	24 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	16 426	40
	Dotations aux amortissements *	254	104	
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	334	2
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	84 749	51 859
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	3 439	10 225
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	653	1 534
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	2 786	8 691
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	2 786	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	1 564	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	911	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CIF (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies) 992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 261	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	5 261	372

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 35 884.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 88 187.51 Euros et dégageant un bénéfice de 2 786.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

neant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

neant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	6 021	6 021	
TOTAL	6 021	6 021	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	138	138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 250	2 250		
Impôts sur les bénéfices	653	653		
Taxe sur la valeur ajoutée	911	911		
Autres impôts taxes et assimilés	910	910		
Groupe et associés	3 457	3 457		
TOTAL	8 319	8 319		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 160
Total	3 160

KT IMMO
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

Le 14/09/2020
TORTOSA KEVIN Gérant

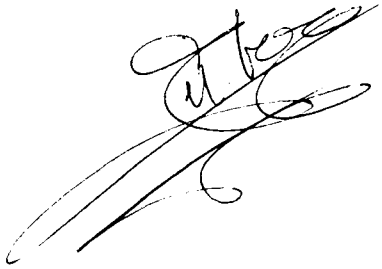

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			1 000	1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes			1 000	1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			37 917	62 083	88 188
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			17 752	10 225	3 543
Impôts sur les bénéfices			2 663	1 534	653
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			15 089	8 691	2 786
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			15.09	8.69	2.89
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			15.09	8.69	2.79
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				40	16 426

KT IMMO

Société à Par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €

Siège Social : 9, Avenue Général de GAULLE
13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

AIX EN PROVENCE 828 553 867

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur Kévin TORTOSA, président de la SASU KT IMMO, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2019 n'a pas été marqué par des évènements significatifs.

2- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

5- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 88 188 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 88 188 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 84 749 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 439 €.

Le résultat financier est de 0 €

Le résultat exceptionnel est de 0 €

L'impôt sur les sociétés est de 653 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un **bénéfice** de **2 786,12 €.**

Au 31 Décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 35 884 €.

6- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

7- AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **2 786,12 €** de la manière suivante :

- Report à Nouveau soit **2 786,12 €**

8- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes versées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	REFACTION
Exercice 2016	Néant	Néant
Exercice 2017	Néant	Néant
Exercice 2018	Néant	Néant

9 REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la rémunération du président qui s'élève pour l'exercice 2019 à 5 000 euros.

10- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal pour 911 €.

11- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Monsieur Kévin TORTOSA

KT IMMO

Société à Par Action Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €

Siège Social : 9, Avenue Général de GAULLE
13 220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

AIX EN PROVENCE 828 553 867

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2020

L'An Deux Mille vingt, et le trente juin, au siège social,

Monsieur TORTOSA Kevin demeurant 9, Avenue du Général de Gaulle - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.
MARSEILLE Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1 € composant le capital social de la SASU KT IMMO, Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Kévin TORTOSA, président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la présidence.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un **bénéfice** de **2 786,12 €** et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **2 786,12 €**de la manière suivante :

- Au report à Nouveau soit **2 786,12 €**

L'associé unique prend acte que sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Autres revenus	Revenus non éligible à l'abattement
Exercice 2018	Néant	Néant	Néant
Exercice 2017	Néant	Néant	Néant
Exercice 2016	Néant	Néant	Néant

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'une convention de compte courant visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Monsieur Kévin TORTOSA est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45510000 dont le solde s'élevait à **3 456,61 €** à la clôture de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de ratifier la rémunération brute allouée à la présidence au cours de l'exercice pour un montant global de 5 000 €

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et reproduit sur le registre de ses décisions.
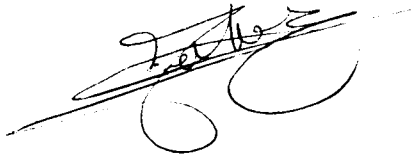
Le Président
Monsieur Kévin TORTOSA